

GE_GERICHTE A/660/2007 vom 24. Juli 2007

GE Cour de justice, 2007-07-24, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_660_2007

FR: GE_GERICHTE A/660/2007 du 24 juillet 2007

IT: GE_GERICHTE A/660/2007 del 24 luglio 2007

Regeste

refus d'exonération des taxes d'encadrement

Erwägungen

E. 8

En conséquence, le recours sera rejeté. Vu la nature du litige, il ne sera pas perçu d'émolument (art. 33 RIOR). * * * * * **PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION DE RECOURS DE L'UNIVERSITÉ** à la forme : déclare recevable le recours interjeté le 22 février 2007 par Madame P_____ contre la décision sur opposition de la division administrative et sociale des étudiants du 22 janvier 2007 ; au fond : le rejette ; dit qu'il n'est pas perçu d'émolument ; dit que, conformément aux articles 82 et suivants de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF - RS 173.110 la présente décision peut être portée dans les trente jours qui suivent sa notification par-devant le Tribunal fédéral, par la voie du recours en matière de droit public ; le mémoire de recours doit indiquer les conclusions, motifs et moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire ; il doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14, par voie postale ou par voie électronique aux conditions de l'article 42 LTF. La présente décision et les pièces en possession du recourant, invoquées comme moyens de preuve, doivent être joints à l'envoi ; communique la présente décision à Madame P_____, recourante, à la division administrative et sociale des étudiants, au service juridique de l'université, ainsi qu'au département de l'instruction publique. Siégeants : Madame Hurni, vice-présidente Messieurs Schulthess, membre et Catherin, membre-suppléant Au nom de la commission de recours de l'université : la greffière : M. Oranci la vice-présidente : E. Hurni Copie conforme de cette décision a été communiquée aux parties. Genève, le la greffière :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.